Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 16

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

comme sœur Anne, ne voit que la route qui poudroie et pourtant les charges continuent d'augmenter.

L'on peut remarquer déjà que les rangs du personnel enseignant primaire s'éclaircissent. On doit réintégrer dans le bercail pédagogique certains maîtres qui en étaient sortis.. Les instituteurs devraient s'occuper exclusivement de la classe et ils sont obligés de chercher en dehors de leur sphère d'action un appoint pour atténuer une gêne inévitable.

Aussi, répétons-nous avec *La Liberté* :

« Au lieu de pouvoir se donner entièrement avec toutes les forces de leur esprit et de leur volonté, ils (les instituteurs, ici) sont tenaillés par le souci d'équilibrer leur budget ou *de payer les dettes qu'ils auront été obligés de contracter.* La situation qui leur est faite n'est pas digne de leur état et les préoccupations matérielles risquent d'avilir l'instituteur et d'amoindrir le rôle qu'il doit naturellement jouer dans la Société. »

D.

Chronique scolaire

Fribourg. — Dans sa séance du 13 septembre, le Conseil d'Etat a nommé :

MM. Dessarzin, Hubert, à Surpierre, instituteur à Nuvilly. — Chardonnens, Jules, à Noréaz, inst. à Forel. — Gremaud, François, à La Roche, inst., à Remaufens. — Marguet, Adrien, à Remaufens, instituteur à Fiaugères. — Musy, Irénée, à Russy, instituteur à Semsales. — Overney, Florian, à Gumefens, instituteur en cette localité. — Ruffieux, Fernand, à Crésuz, instituteur aux écoles de Bulle. — Thierrin, Joseph, à Surpierre, instituteur à Montborget. — Mlle Carrard, Thérèse, à Estavayer-le-Lac, institutrice aux écoles de cette ville.

Dans la séance du 27 septembre :

MM. Brasey, Alfred, de Rueyres-les-Prés, instituteur à l'école mixte de Font. — Brasey, Louis, instituteur aux écoles primaires françaises de Fribourg. — Kugler, Hans, instituteur à l'école mixte de Burg (Châtel). — L'Eplattenier, Alexandre, instituteur à l'école mixte de Meyriez. — Marmy, Emile, instituteur à l'école des garçons de Léchelles. — Reinacher, Charles, instituteur à l'école mixte d'Obermettlen. — Rotzetter, Charles, instituteur aux écoles allemandes de Fribourg. — Mlles Braillard, Bernadette, institutrice à l'école mixte du Jordil (Saint-Martin). — Dubey, Marie, institutrice aux écoles de Châtel-Saint-Denis. — Genoud, Julie, institutrice à l'école mixte de Pont (Veveyse). — Hæring, Sophie, institutrice aux écoles allemandes de Fribourg. — Maillard, Marie, institutrice à l'école mixte de La Rougève. — Niquille, Marie, institutrice aux écoles françaises de Fribourg. — Zolliker, Rudolphine, institutrice aux écoles primaires de Morat.

Dans la séance du 4 octobre :

Mlles Lucie Dunand, à Villarepos, institutrice à l'école des filles de Vaulruz. — Agnès Stajessi, à Fribourg, institutrice à l'école inférieure des garçons de Charmey. — MM. Cerf, Norbert, de Courtételle (Jura bernois), instituteur à l'école des garçons d'Aumont. — Clerc, Henri, à Estavayer-le-Gibloux, instituteur à l'école mixte d'Estavannens. — Grossrieder, François, à Schmitten, instituteur aux écoles allemandes de Fribourg. — Helfer, Max-Gottlieb, de Courlevon, instituteur à l'école supérieure mixte de Berg. — Joye, Joseph, â Montet, instituteur à l'école des garçons de Ponthaux. — Oberson, Jules, à Villaraboud, instituteur à l'école des garçons de Massonnens. — Rudin, Théophile, de Ziefen (Bâle-Campagne), instituteur à l'école libre publique de Heitenried. — Vorlet, Henri, à Villeneuve, instituteur à l'école des garçons de Montagny-la-Ville.

Dans sa séance du 12 octobre :

Mlle Maria Desbiolles, à Vauderens, institutrice à l'école des filles du Pâquier. — M. Eugène Desbiolles, à Font, instituteur aux écoles de la ville de Bulle. — M. Félix Zbinden, de Brünisried, instituteur à Heitenried.

Ecole secondaire de la Broye. — Dans sa séance du 4 octobre, le Conseil d'Etat a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Théodore Miedinger, directeur de l'Ecole secondaire de la Broye. Pour le remplacer à la tête de cette école, le Conseil d'Etat a désigné M. l'abbé Joseph Delabays, professeur à Estavayer-le-Lac.

M. Miedinger a été récemment appelé, par la confiance de ses concitoyens, à occuper un siège au conseil communal d'Estavayer. En renonçant à la direction de l'Ecole secondaire, M. Miedinger reste attaché à l'institution en qualité de professeur de dessin, de calligraphie et de branches civiques. Ce digne maître arrive à sa 35me année d'enseignement, dont 24 consacrées à l'instruction primaire. Nous espérons que M. Miedinger continuera longtemps encore ses bons services à l'Ecole secondaire et à la commune d'Estavayer.

Le prospectus que vient de rédiger le nouveau Directeur renferme entre autres les renseignements suivants :

L'Ecole secondaire de la Broye se compose de deux sections : la section littéraire et la section industrielle-agricole.

La section littéraire prépare les élèves à entrer, au Collège, dans la 3me classe littéraire ; à l'Ecole normale, au cours de IIme année.

La section industrielle-agricole est destinée : *a*) aux jeunes gens qui désirent compléter leur instruction primaire en vue de mieux réussir dans l'agriculture et le commerce ; *b*) aux jeunes gens

qui ont l'intention d'entrer en apprentissage ou de continuer leurs études industrielles.

A la fin de l'année scolaire, l'Ecole secondaire fait imprimer un catalogue renfermant les notes de progrès obtenues par chaque élève. Ce catalogue est suivi du programme des cours pour l'année suivante.

Après les deux ans que comportent les cours, il sera délivré à l'élève qui en fera la demande, un certificat d'études secondaires.

Pour les élèves du dehors, la direction de l'Ecole secondaire se charge d'organiser, au plus bas prix possible, une demi-pension commune (dîner).

Pour que cette demi-pension puisse s'établir, il faut qu'un nombre suffisant d'élèves en fassent la demande au directeur de l'Ecole, trois jours, au moins, avant l'ouverture des cours.

L'examen d'admission a lieu, cette année-ci, lundi, le 21 octobre, à 8 h. du matin, et les classes recommenceront le lendemain à 8 ½ heures du matin.

Examens pédagogique des recrues. — La *Feuille officielle* publie les tableaux des recrutables qui ont obtenu de très bonnes notes ou de mauvaises notes aux examens fédéraux de 1907. Comme le montre le tableau récapitulatif, notre canton est en progrès sur toute la ligne.

Nombre de recrutables publié pour :

ARRONDISSEMENTS	*Bonnes notes*				*Mauvaises notes*			
	1907		1906	1905	1907		1906	1905
	Total	%	%	%	Total	%	%	%
Ier arrondissement	65	57	55	50	2	2	5	5
IIme »	49	48	47	55	8	8	2	2
IIIme »	55	33	28	32	14	9	12	13
IVme » A	56	68	52	42	2	2	7	11
IVme » B	85	57	41	41	1	0.7	3	6
Vme »	120	61	44	48	6	3	3	6
VIme »	60	60	39	44	3	3	4	3
VIIme »	54	76	58	53	—	—	5	4
Canton de Fribourg	544	56	44	45	36	4	5	6

Lucerne et Tessin. — Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un projet de loi destinée à augmenter en 1908 le traitement des instituteurs. L'augmentation serait d'au moins 200 fr. par instituteur. Le projet prévoit une dépense générale de

184,000 fr., qui seraient fournis en partie par la subvention fédérale et en partie par les ressources que procure l'impôt cantonal.

Le traitement des instituteurs lucernois sera de cette façon notamment amélioré et fera un heureux contraste avec celui que perçoivent leurs collègues du Tessin. Quelques exemples : A Chiasso, l'institutrice reçoit 625 fr. pour 10 mois de classe ; à Origlio, l'instituteur à 600 fr. pour 9 mois de travail. Il en est de même à Tescoggia, à Marmo, etc. Il est à noter qu'avec ce traitement dérisoire, les membres du corps enseignant n'ont pas le logement gratuit, ni aucune espèce d'indemnité.

Suisse romande. — Lundi, 7 octobre, les chefs des Départements de l'Instruction publique de Genève, Vaud, Neuchâtel, Valais, Berne et Fribourg ont eu leur réunion annuelle à Fribourg.

Convocation pour le corps enseignant

DU Ier ARRONDISSEMENT

La conférence générale d'automne est fixée au lundi 4 novembre prochain, à 8 heures *précises* du matin, à *Estavayer-le-Lac* (bâtiment de l'école des filles). Présence obligatoire pour tous les instituteurs et institutrices.

Tractanda de cette réunion :

1. Leçon de composition préparée, sujet libre tiré de la poésie étudiée à l'avance : « Le vieillard et les trois jeunes gens », IIIme degré, page 63.
2. Lecture du protocole de la conférence de Châbles.
3. Critique de la lecon donnée. Conclusions pratiques.
4. Conseils pratiques sur l'enseignement religieux à l'école primaire.
5. Observations et directions spéciales. Communications diverses.
6. Glânures pédagogiques, par M. Abriel, inst., à Portalban.
7. Direction sur la tenue des cours de perfectionnement. Programme du semestre d'hiver.
8. Discussion du projet de statuts pour une Société de secours mutuels entre les membres du corps enseignant.
9. Divers.

N.-B. — Prière d'étudier les tractanda numéros 1 et 8.

L'inspecteur d'arrondissement :
F. Barbey.